

Madame, Monsieur,
bonjour,

Pour mémoire, vous êtes dans l'espace INTRANET de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence, uniquement accessible aux membres du Comité de Direction (élus et professionnels ; titulaires et suppléants) et à l'équipe.

Vous avez accès à des documents administratifs internes à l'EPIC* afin de pouvoir préparer les réunions et/ou suivre notre fonctionnement.

Il vous est demandé de ne pas diffuser ces documents sans autorisation préalable.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

Bonne lecture,

Xavier BOUNIOL, directeur.

Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence - ☎ 07 87 53 81 92

* EPIC = Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial

Le document ci-joint vous présente

- Titre de la délibération ou du document :

Délibération n°2023-11-28-02 Débat d'orientation budgétaire

- Date de délibération ou de parution : 28 novembre 2023
- Résumé :
La Comité de direction ,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
Valide le débat d'orientation budgétaire 2024
- Nombre de pages : celle-ci + 0

Office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence

Établissement public industriel et commercial

Délibération : Débat d'orientation budgétaire 2024

Membres en exercice : 21 Présents : 12 (11 titulaires – 1 suppléant) Votants : 17 (11 titulaires – 1 suppléants – 5 pouvoirs)	Délibération n° 2023-11-28/02
---	---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à quinze heures, le Comité de direction de l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence s'est réuni à la Maison du Lac à Tanneron.

Titulaires présents : Rose Allongue, Eric Brunel, Mylène Christine, Patrick Damoulakis, Michel Fleury, Jean-François Gombault, Serge Lebovitz, Marie-Josée Mankaï, Galina Navodnitchaia, René Ugo, Bernard Vial.

Titulaires excusés : Jacques Berenger, Camille Bouge, Cyril Baïze, Rachel David, Olivier Faron, Sylvie Fiorucci, Claudette Mariet, Bernard Montagne, Myriam Robbe

Suppléants présents avec droit de vote : Elisabeth Menut

Suppléants présents invités :

Suppléants excusés : Cynthia Aime-Sfilio, Brigitte Badet, Didier Pille

Pouvoirs : Cyril Baïze à Eric Brunel, Myriam Robbe à René Ugo, Jacques Berenger à Serge Lebovitz, Rachel David à Bernard Vial, Sylvie Fiorucci à Mylène Christine.

Directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal avec voix consultative : Xavier BOUNIOL

Invitées : Cassandra Ouazzar-Sérafim, Sylvie Martini et Cécile Roiron

- Vu la délibération de la Communauté de communes n°2015-0630/01 en date du 30 juin 2015 intégrant la compétence « promotion du tourisme » dans les statuts de la Communauté de communes en application de loi NOTRe ;
- Vu la délibération n°160628/3 portant création de l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence par la Communauté de communes du Pays de Fayence ;
- Vu la délibération n°2016-10-6/1 approuvant les statuts de l'office de tourisme intercommunal et la délibération n°2022-06-22/01 approuvant la modification des statuts de l'EPIC Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence
- Vu la délibération n°2021-01-25/1 approuvant la convention d'objectifs entre la Communauté des communes du Pays de Fayence et l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 et la délibération n°2022-06-22/02 approuvant son avenant n°1 ;
- Vu la délibération n°2022-05-10/3 renouvelant Xavier BOUNIOL directeur de l'OTIPF ;

Délibération n° 2023-11-28/02

- Vu l'article 1-6° a) du Décret n°2015-1002 du 18 août 2015 portant diverses mesures de simplification et d'adaptation dans le secteur du tourisme précisant que

« L'article R. 133-15 est ainsi modifié :

Le premier alinéa est ainsi rédigé : « le budget préparé par le directeur de l'office de tourisme se conforme aux dispositions des articles L. 1612-2, L. 2221-5 et L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales. »

Monsieur le Président informe le Comité de direction qu'il convient, préalablement au vote du Budget Primitif 2024, de procéder à un débat d'orientation budgétaire.

La situation comptable prévisible au 31 décembre 2023 est établie en fonction des informations comptables connues au 28 novembre 2023, elle reste en attente de la clôture définitive du compte de gestion par le SGC de l'Estérel.

ORIENTATIONS BUDGET INVESTISSEMENT 2024

		Budget Prévisionnel 2023	Situation comptable prévisible 31/12/23	DOB 2024
RECETTES INVESTISSEMENT	Report	3.896,01	3.896,01	0,00
	Compte 1068	0,00	0,00	30.000,00
	Dotation aux amortissements	56.280,83	56.280,83	55.000,00
	Subvention CCPF d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Subvention Département du Var	20.000,00	20.000,00	20.000,00
	Virement de la section de fonctionnement	70.000,00		16.000,00
	TOTAL	150.176,84	80.176,84	121.000,00
DEPENSES INVESTISSEMENT	Dépenses prévues pour 2024: - Web Cam - Vidéos, photos - Panneaux entrées de territoire et A8 - Mobilier BIT de Mons et Bagnols-en-Forêt	109.366,36	69.366,36	48.923,44
	Quote part de subvention	40.810,48	40.810,48	42.076,56
	Report N-1			30 000,00
	TOTAL	150.176,84	110.176,84	121.000,00

Délibération n° 2023-11-28/02

ORIENTATIONS BUDGET FONCTIONNEMENT 2024

		Budget Prévisionnel 2023	Situation comptable prévisible 31/12/23	DOB 2024
RECETTES FONCTIONNEMENT	Ventes des boutiques	45.000,00	45.000,00	47.000,00
	Autres recettes (IJ, stock...)	10.302,00	12.477,67	14.337,41
	Autofinancement Vente Offre de services (packs)	5.000,00	4.437,50	5.000,00
	Autofinancement Offre groupes	2.300,00	715,00	2.300,00
	Autofinancement Package	5.600,00	0,00	5.600,00
	Autofinancement Vente de nuitées Gîte de Mons	8.000,00	6.000,00	8.000,00
	Taxe de séjour	650.000,00	650.000,00	660.000,00
	Subvention CCPF	324.000,00	324.000,00	324.000,00
	Subvention département du Var	50.000,00	50.000,00	50.000,00
	Reprise sub. investissement	40.810,48	40.810,48	42.076,56
	Résultat reporté (prévisionnel)	152.211,18	152.211,18	91.686,03
	TOTAL	1.293.223,66	1.285.651,83	1.250.000,00

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Achats pour vente boutique	26.000,00	26.000,00	27.000,00
	Achats pour vente package	5.000,00	0,00	5.000,00
	Masse salariale	780.000,00	750.000,00	805.000,00
	Frais incompressibles (loyers, assurances, fluides, locations, abonnements ...)	231.442,83	210.619,75	215.000,00
	Impôts sur les sociétés	1.184,00	1.184,00	1.000,00
	Actions de promotion - Editions (plan des communes, doc d'appel, traduction) - Salons, - Animations, - Insertions presse et web. - Relations presse (Voyages ...) - Lancement saison touristique	123.316,00	119.905,84	126.000,00
	Dotation aux Amortissements	56.280,83	56.256,21	55.000,00
	Virement section investissement	70.000,00		16.000,00
		TOTAL	1.293.223,66	1.163.965,80

Délibération n° 2023-11-28/02

Principales Recettes pour le budget 2024

- Subvention de la CCPF identique à 2023
- Taxe de séjour - l'année 2024 pourrait être à la hausse : grands événements, et situation internationale incitant à rester en France ... mais fragilité du territoire (sécheresse, incendie et projet de loi lié à la nouvelle fiscalité des meublés de tourisme en zone tendue ...)
- Maintien des objectifs des recettes d'autofinancement
- Reconduction subvention du Conseil Départemental du Var
- En investissement : réduction de 54.000€

Remarques Dépenses pour budget 2024

- Augmentation du coût de la vie, de l'énergie, du papier, des matériaux
- Frais incompressibles : loyers et charges, fluides, abonnements, services en ligne ...
- Masse salariale
 - Augmentation de la valeur du point et des indices planchers de la Convention collective
 - Augmentation ancienneté
 - Plus de performances accueil et professionnalisation des postes et des métiers
 - Recrutement sur le poste vacant
 - Besoin de saisonniers
- Actions
 - Développement des actions de promotion
 - Volonté de faire plus de promotion pour valoriser l'attractivité du territoire hors saison estivale
 - Souhait d'accompagner les organisateurs d'événements
 - Importance d'animer, commercialiser et promouvoir, les équipements confiés : Maison du Lac, Gîte de randonnée de Mons, musées, visites de villages ...
 - Nécessité d'investir dans de l'image : photothèque, vidéothèque, insertions publicitaires, réseaux sociaux
 - Continuer les actions engagées : référencement, relations presse ...
 - Compléter le schéma d'accueil avec des bureaux d'information touristique mutualisés
 - Aménager et s'équiper pour être conforme aux critères de qualité et de classement
 - Participer aux plans d'actions de l'ADT et du CRT
 - Traduire nos éditions
 - Campagne de communication spécifique aux événements labélisés CCPF

Le Comité de direction,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
Valide le débat d'orientation budgétaire 2024.

Le Président de l'OTIPF,
René UGO